

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quatrième (4<sup>e</sup>) jour du mois de septembre 2018, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Monsieur Réjean Hébert étant absent.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 25.

#### **Rés # 18-09-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

#### **Rés # 18-09-02      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2018**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 août 2018, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été transmise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

#### **Rés # 18-09-03      COMPTES**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1806284 à C180384 et L1800045 à L1800049)	157 001,28 \$
Salaires, rémunérations des élus	68 205,35 \$
- Déplacements	689,38 \$
<b>TOTAL</b>	<b>225 896,01 \$</b>

**Rés # 18-09-04            REPORT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS  
D'OCTOBRE 2018**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution N° 17-12-07 afin de reporter la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> octobre au mardi 2 octobre 2018, le 1<sup>er</sup> octobre 2018 étant le jour des élections provinciales.

Qu'un avis public soit affiché aux endroits désignés par le conseil, sur notre site Web et sur notre Facebook.

**Rés # 18-09-05            AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT N° 232 – AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 162,  
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES  
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement, portant le numéro 232, amendant le règlement N° 162, relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**Rés # 18-09-06            APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE  
D'HABITATION (OH) POUR L'ANNÉE 2018**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de budget révisé pour des dépenses capitalisables soumis par l'OH de Saint-Siméon pour l'année 2018, passant de 81 250 \$ à 111 250 \$.

**Rés # 18-09-07            PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME « CONNEXION COMPÉTENCE »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale, à présenter un projet auprès de la « Chambre de Commerce de Charlevoix » dans le cadre du programme « Connexion Compétences Charlevoix » en vue d'obtenir une aide financière pour combler un poste de conciergerie et de maintenance.

La municipalité s'engage à assumer les coûts non subventionnés. Madame Sylvie Foster est autorisée à signer les documents relatifs audit programme.

Que la directrice générale, Mme Sylvie Foster, est autorisée, par le fait même, à lancer un appel de candidatures.

**Rés # 18-09-08           EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche des personnes ci-dessous comme pompier volontaire :

- Mme Marie Pier Gagnon
- M. Patrice Lapointe-Lavoie
- M. Jérôme Tremblay
- M. Mario Guérin
- M. Guillaume Tremblay (employé du Domaine Laforest)
- M. Maxim Pelletier (employé du Domaine Laforest)
- M. Gabriel Gagné (employé du Domaine Laforest)
- M. Nelson Gagné (employé du Domaine Laforest).

Les susdites personnes devront fournir une copie de leur permis de conduire valide, tel que spécifié dans la *Politique des Pompiers*, adoptée le 4 juin 2018.

De plus, l'embauche des employés du Domaine Laforest est conditionnel à :

- une autorisation écrite de leur employeur, leur permettant de quitter les lieux de leur travail en cas d'appel d'urgence ;
- fournir à la Municipalité de Saint-Siméon une copie de leur attestation de formation.

Des pagettes seront remis à chacun des nouveaux pompiers à temps partiel.

Qu'une copie du *code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* leur soit remise, avec une attestation de réception.

c.c. M. Alain Dufour, Domaine Laforest  
M. Carl Chamberland, Directeur du service incendie.

**Rés # 18-09-09           AVIS PRÉALABLE À UN AVIS D'INFRACTION – BRÛLAGE**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est majoritairement résolu, d'émettre un « avis préalable à un avis d'infraction » au propriétaire des lots « 5 728 644 et 5 728 305 », pour ne pas avoir respecté un permis de brûlage émis le 25 juillet 2018. Monsieur Jean-Guy Harvey étant plutôt favorable à l'émission d'une amende.

**Rés # 18-09-10           REMANIEMENT SERVICE DE « GARDES-FEU MUNICIPAUX »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de remanier notre service de « gardes-feu municipaux », ainsi les personnes autorisées à émettre des permis de brûlage seront les suivantes :

- M. Réjean Hébert
- M. Gérald Bouchard
- M. Carl Chamberland
- M. Yoan Savard
- M. Sylvain Fortin
- M. Régis Desbiens.

La présente résolution abroge toutes résolutions antérieures.

c.c. À chacune des personnes désignées.

**Rés # 18-09-11            DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 18-04 "**

ATTENDU                    la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 24 août 2018;

POUR CE MOTIF            sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 18-04, au propriétaire du lot 5 729 097, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5199 59 0291), aux fins de réputer conforme un terrain d'une profondeur moyenne de 65,96 mètres, alors que le point « 2 » de l'article 4.6, du règlement de lotissement numéro 197 stipule que tout terrain situé en tout ou en partie à l'intérieur d'une bande de 100 mètres d'un cours d'eau à débit régulier doit avoir une profondeur de 75 mètres.

**Rés # 18-09-12            DEMANDE DE PERMIS DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU                    les recommandations que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émises le 24 août 2018;

POUR CE MOTIF            sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une demande relative à la démolition et la reconstruction d'une remise sur la propriété sise sur le lot « 5 729 354 ».

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

**Rés # 18-09-13            DEMANDE DE PERMIS DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU                    les recommandations que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émises le 24 août 2018;

POUR CE MOTIF            sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une demande de permis pour l'agrandissement d'un porche sur la propriété sise sur le lot « 5 728 628 ».

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

**Rés # 18-09-14            VENTE DES TERRAINS DE L'ANCIEN SITE DE DÉPÔT EN TRANCHÉES**

ATTENDU QUE            la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à un appel d'offres public pour la vente, par soumission, de son ancien « site de dépôt en tranchées » ;

ATTENDU QUE            nous avons reçu une (1) seule soumission ;

ATTENDU QUE            le prix de vente de base fixé était de 50 000 \$ ;

ATTENDU QUE            la soumission reçue est de 16 200 \$ ;

EN  
CONSÉQUENCE,            tenant compte que la soumission reçue est en deçà du prix de base, il est proposé par monsieur Claude Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers de rejeter l'offre reçue.

**Rés # 18-09-15            DEMANDES D'ORDONNANCES POUR NUISANCES**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater notre procureur, Me Martin Bouffard, pour qu'il requière, auprès d'un juge de la Cour du Québec de La Malbaie, les demandes d'ordonnance nécessaires pour régler les causes d'insalubrité qui jonchent les terrains de certaines propriétés, soit pour des dossiers prioritaires 2017 non réglés, sur le territoire de notre municipalité et empêcher qu'elles ne se manifestent à nouveau. Me Bouffard est aussi mandaté pour obliger ces propriétaires concernés à respecter notre réglementation d'urbanisme.

**Rés # 18-09-16            PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent que nous sommes en accord avec le fait qu'il installe un poste d'observation des rorquals et des bélugas dans le secteur de Saint-Siméon. Le lieu restera à déterminer avec le demandeur.

**Rés # 18-09-17            TRANSACTION AVEC AUBERGE SUR MER INC.**

Pour faire suite à la demande produite par M. Serge Fortin, représentant de « Auberge sur Mer inc. », il est proposé par monsieur Dany Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser le demandeur que la Municipalité de Saint-Siméon attend une offre concrète de sa part pour l'achat du lot « 5 729 488 ». En ce qui concerne l'empiétement du pavage sur le lot « 5 729 097 », la municipalité corrigera la situation. Pour ce qui est de la demande de branchement d'une entrée de service sur le lot « 5 729 097 », les frais de raccordement seraient à la charge du propriétaire dudit lot, tel que le stipule le règlement N° 27. Pour la borne-fontaine située sur le lot « 5 729 164 », la municipalité demande au propriétaire dudit lot de faire preuve de tolérance en lui permettant de la laisser en ce lieu.

**Rés # 18-09-18            PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation du projet « Escapade à Baie-des-Rochers » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Siméon à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la Municipalité de Saint-Siméon désigne madame Johanne Dallaire, agente de développement comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Rés # 18-09-19            ESTIMATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES SENTIERS DU PARC MUNICIPAL DE BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander une estimation des coûts de restauration des sentiers du Parc municipal de Baie-des-Rochers.

**Note                            RAPPORT DU CAMP DE JOUR 2018**

Madame la directrice générale Sylvie Foster fait part au conseil municipal du rapport sur le « Camp de jour 2018 » que lui a remis monsieur Alexandre Martel, coordonnateur en loisir. Ledit camp de jour a connu une croissance de l'achalandage et l'emphase fut mise sur des sorties dans la région. Le conseil félicite M. Alexandre Martel, coordonnateur en loisir.

**Rés # 18-09-20            DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- |   |  |          |
|---|--|----------|
| - | Légion Royale Canadienne, don de 150 coquelicots | 25,00 \$ |
|---|--|----------|

**CORRESPONDANCE :**

- **MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**  
Retrait du processus de réactivation aux cinq (5) ans et assouplissement de la charte de qualité pour les « Village-relais ».
- **OFFRE DE SERVICE :**
  - Mme Hélène Paradis (adjointe administrative)
  - M. Robert Émond (administration).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 13 et prend fin à 20 h 23.

**Rés # 18-09-21      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 23.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale